



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 27 février 2018**

Envoyé en préfecture le 02/03/2018

Reçu en préfecture le 05/03/2018

Affiché le 05 MARS 2018

Berger  
Levrault

ID : 022-212203723-20180227-DELIB2018007-DE

**Date de la convocation :**  
21 février 2018

**Date d'affichage :**  
21 février 2018

**Nombre de conseillers :**  
En exercice – 19  
Présents – 16  
Procuration : 2

L'an DEUX MIL DIX-HUIT et le 27 février à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LE GALL, Maire.

**Membres présents :** M ORGEBIN, Mme THOMAS, M MAHÉ, Mme CALVEZ, M DELAPORTE, Adjoint au Maire, M LE THENO, Mme MONFORT, M BONNAIRE, M THORAVAL, Mme GUILLO, Mme LE CLERC, M ETES, Mme CORBEAU, Mme OGER, Mme BREHELIN, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés représentés :** M ANSELIN -procuration à M MAHE / Mme BARJOU – procuration à M ORGEBIN,

**Absent :** M QUINTIN

**Secrétaire de séance :** M BONNAIRE

**Délibération 2018-007 / Voirie**

**Objet : Réseau de télécommunication électronique – Lotissement communal Le Coin des Petits Clos 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranche**

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

Voix Pour : 18

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE le projet d'alimentation basse tension prévu à TREMUSON** – lotissement communal Le Coin des Petits Clos - présenté par le Syndicat d'Energie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif H. T. de 69 300 € (2<sup>ème</sup> tranche), à charge pour la commune 34 650 € HT, et de 26 400 € (3<sup>ème</sup> tranche), à charge pour la commune 13 200 € HT.

*« Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 50 % du coût réel des travaux H. T., conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier. »*

- **APPROUVE le projet d'alimentation HTA (moyenne tension) prévu à TREMUSON** – lotissement communal Le Coin des Petits Clos - présenté par le Syndicat d'Energie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif H. T. de 77 300 € (2<sup>ème</sup> tranche et 3<sup>ème</sup> tranche) à charge pour la commune 18 552 € HT.

- **APPROUVE le projet d'éclairage public prévu à TREMUSON** – lotissement communal Le Coin des Petits Clos - présenté par le Syndicat d'Energie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif H. T. :

**1<sup>ère</sup> phase :** 7 800 € à charge pour la commune 4 680 € HT (2<sup>ème</sup> tranche) et de 6 300 € à charge pour la commune 3 780 € HT (3<sup>ème</sup> tranche).

**2<sup>ème</sup> phase :** 30 200 € à charge pour la commune 18 120 € HT (2<sup>ème</sup> tranche) et de 12 800 € à charge pour la commune 7 680 € HT (3<sup>ème</sup> tranche).

*« Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Energie, ce dernier bénéficiera du F. C. T. V. A. (fonds de compensation de la T. V. A.) et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier. »*

Envoyé en préfecture le 02/03/2018

Reçu en préfecture le 05/03/2018

Affiché le 05 MARS 2018

Berger  
Levrault

ID : 022-212203723-20180227-DELIB2018007-DE

**DECIDE de confier au Syndicat d'Energie la fourniture et la pose du gé**  
**électronique** prévu à TREMUSON – lotissement communal Le Coin des Petits Clos - pour un montant estimatif  
T. T. C. de 18 900 € (2<sup>ème</sup> tranche) et 8 900 € (3<sup>ème</sup> tranche), conformément au règlement.

*« Notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une  
subvention d'équipement équivalant au montant T. T. C. de la facture payée à l'entreprise.*

LES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES SONT CALCULEES AU COEFFICIENT MOYEN DU MARCHE DE TRAVAUX AUQUEL SE RAPPORTE LE DOSSIER.

L'APPEL DE FONDS SE FAIT EN UNE OU PLUSIEURS FOIS, SELON QUE LE SYNDICAT D'ENERGIE AURA REGLE L'ENTREPRISE SUIVANT LES MEMES  
MODALITES, ET AU PRORATA DU PAIEMENT A CELLE-CI.

Le Maire, G. LE GALL.





**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 27 février 2018**

Envoyé en préfecture le 02/03/2018

Reçu en préfecture le 05/03/2018

Affiché le **05 MARS 2018**

ID : 022-212203723-20180227-DELIB2018008-DE

**Date de la convocation :**  
21 février 2018

**Date d'affichage :**  
21 février 2018

**Nombre de conseillers :**  
En exercice – 19  
Présents – 16  
Procuration : 2

L'an DEUX MIL DIX-HUIT et le 27 février à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LE GALL, Maire.

**Membres présents :** M ORGEBIN, Mme THOMAS, M MAHÉ, Mme CALVEZ, M DELAPORTE, Adjoint au Maire,  
M LE THENO, Mme MONFORT, M BONNAIRE, M THORAVAL, Mme GUILLO, Mme LE CLERC, M ETES, Mme CORBEAU, Mme OGER, Mme BREHELIN, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés représentés :** M ANSELIN -procuration à M MAHE / Mme BARJOU –  
procuration à M ORGEBIN,

**Absent :** M QUINTIN

**Secrétaire de séance :** M BONNAIRE

**Délibération 2018-008 / Voirie**

**Objet : Effacement de réseaux BT / EP / Téléphone « Rue des Petits Clos » - Validation de la proposition financière du Syndicat Départemental d'Energie**

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

Voix Pour : 18

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE le projet d'effacement des réseaux basse tension rue des Petits Clos**, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie, pour un montant estimatif HT de 17 700 €.  
« Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 30 % calculée sur le montant HT de la facture payée à l'entreprise, conformément au règlement financier».
- **APPROUVE le projet d'aménagement de l'éclairage public rue des Petits Clos**, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie, pour un montant HT de 6 700 €.  
« Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie, ce dernier percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 % calculée sur le montant de la facture payée à l'entreprise - augmenté des frais de main d'œuvre au taux de 5 %, conformément au règlement financier».
- **DECIDE de confier au** Syndicat Départemental d'Energie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique à Trémuson - rue des Petits Clos - pour un montant estimatif TTC de 6 000 €.  
« Notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat Départemental d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement équivalent au montant TTC de la facture payée à l'entreprise, conformément au règlement financier».
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière** « Travaux sur les infrastructures de communication électronique ».

LES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES SONT CALCULEES AU COEFFICIENT MOYEN DU MARCHÉ DE TRAVAUX AUQUEL SE RAPPORTE LE DOSSIER. L'APPEL DE FONDS SE FAIT EN UNE OU PLUSIEURS FOIS, SELON QUE LE SYNDICAT D'ENERGIE AURA REGLE L'ENTREPRISE SUIVANT LES MEMES MODALITES, ET AU PRORATA DU PAIEMENT A CELLE-CI.

Le Maire, G. LE GALL.





## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 27 février 2018

**Date de la convocation :**  
21 février 2018  
**Date d'affichage :**  
21 février 2018

**Nombre de conseillers :**  
En exercice – 19  
Présents – 16  
Procuration : 2

L'an DEUX MIL DIX-HUIT et le 27 février à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LE GALL, Maire.

**Membres présents :** M ORGEBIN, Mme THOMAS, M MAHÉ, Mme CALVEZ, M DELAPORTE, Adjoint au Maire,  
M LE THENO, Mme MONFORT, M BONNAIRE, M THORAVAL, Mme GUILLO, Mme LE CLERC, M ETES, Mme CORBEAU, Mme OGER, Mme BREHELIN, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés représentés :** M ANSELIN -procuration à M MAHE / Mme BARJOU –  
procuration à M ORGEBIN,

**Absent :** M QUINTIN

**Secrétaire de séance :** M BONNAIRE

### Délibération 2018-009 / Aménagement du territoire

#### Objet : Solde contrat de territoire

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du contrat départemental de territoire passé entre Saint Brieuc Agglomération et le Conseil Départemental des Côtes d'Armor une subvention de 93 914.00 € avait été accordée à la commune de Trémuson pour les travaux d'aménagement de la Rue du Roselier.

Le coût réel des travaux de ce programme étant inférieur à l'estimation établie la subvention versée à la commune sera de 80 172.07 €, soit 15.65 % de 512 281.61 € (montant des travaux subventionnables).

En conséquence le reliquat de la subvention concernant ces travaux est de 13 742 €.

Un avenant de clause de revoyure est prévu au contrat départemental de territoire qui permet une réaffectation des reliquats de subvention. M. le Maire propose que ce solde soit réaffecté sur les travaux de mise en accessibilité et de rénovation de la salle des sports de Tirel, dont le coût est estimé à 199 467.38 € HT ; le taux de subvention au titre du contrat de territoire serait de 6.89 %.

Monsieur le Maire présente le nouveau plan de financement :

Coût des travaux HT	199 467.38 €
DETR (subvention sollicitée)	59 840.21 €
Contrat de territoire	13 742.00 €
Autofinancement	125 885.17 €

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

Voix Pour : 18

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- Valide l'affectation du reliquat de la subvention attribuée dans le cadre du contrat de territoire sur le projet de rénovation de la salle des sports de Tirel.

Le Maire, G. LE GALL.





## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 27 février 2018

**Date de la convocation :**  
21 février 2018

**Date d'affichage :**  
21 février 2018

**Nombre de conseillers :**  
En exercice – 19  
Présents – 16  
Procuration : 2

L'an DEUX MIL DIX-HUIT et le 27 février à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LE GALL, Maire.

**Membres présents :** M ORGEBIN, Mme THOMAS, M MAHÉ, Mme CALVEZ, M DELAPORTE, Adjointes au Maire,  
M LE THENO, Mme MONFORT, M BONNAIRE, M THORAVAL, Mme GUILLO, Mme LE CLERC, M ETES, Mme CORBEAU, Mme OGER, Mme BREHELIN, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés représentés :** M ANSELIN -procuration à M MAHE / Mme BARJOU –  
procuration à M ORGEBIN,

**Absent :** M QUINTIN

Secrétaire de séance : M BONNAIRE

### Délibération 2018-010 / Finances locales - Subventions

**Objet : Subventions 2018 – Associations communales**

Amicale Laïque	3 320 €
Courir à Trémuson	380 €
A.S.T.	3 345 €
A.C.T.	510 €
Les Amis de la Roche Suhart	1 240 €
Anciens Combattants	800 €
Association des Chasseurs	380 €
Comité d'Animation de Trémuson	3 250 €
Comité de Jumelage	1 500 €
QuébeCeltie	500 €
Création loisirs	70 €

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

Voix Pour : 18

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- **VALIDE ces propositions.**

Le Maire, G. LE GALL.





## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 février 2018

**Date de la convocation :**  
21 février 2018

**Date d'affichage :**  
21 février 2018

**Nombre de conseillers :**  
En exercice – 19  
Présents – 16  
Procuration : 2

L'an DEUX MIL DIX-HUIT et le 27 février à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LE GALL, Maire.

**Membres présents :** M ORGEBIN, Mme THOMAS, M MAHÉ, Mme CALVEZ, M DELAPORTE, Adjointes au Maire,  
M LE THENO, Mme MONFORT, M BONNAIRE, M THORAVAL, Mme GUILLO, Mme LE CLERC, M ETES, Mme CORBEAU, Mme OGER, Mme BREHELIN, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés représentés :** M ANSELIN -procuration à M MAHE / Mme BARJOU –  
procuration à M ORGEBIN,

**Absent :** M QUINTIN

Secrétaire de séance : M BONNAIRE

### Délibération 2018-011 / Finances locales - Subventions

#### Objet : Subventions 2018 – Associations extérieures

##### Subventions extérieures – Clubs sportifs

Une subvention de 15 € par enfant (jusqu'à l'année de leurs 18 ans) est accordée aux associations extérieures ayant des adhérents de Trémuson. Cette subvention n'est accordée que dans la mesure où cette activité n'existe pas au sein des associations communales.

Associations	Nombre adhérents	Somme
Trégueux BMX :	3	45 €
Rugby club St Brieuc :	1	15 €
Bretonne Gymnique Club :	7	105 €
Union Athlétique Côtes d'Armor :	3	45 €
ASPTT St Brieuc :	39	585 €
Triathlon :	1	15 €

##### Subventions extérieures – Autres associations

Associations	Somme
Les Restaurants du Cœur :	200 €
Ligue nationale contre le cancer - Comité 22 :	80 €
France A.D.O.T :	80 €
Croix Rouge :	80 €
Protection civile :	80 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Voix Pour : 18

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- **VALIDE ces propositions.**

Le Maire, G. LE GALL.





## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 février 2018

**Date de la convocation :**  
21 février 2018

**Date d'affichage :**  
21 février 2018

**Nombre de conseillers :**  
En exercice – 19  
Présents – 16  
Procuration : 2

L'an DEUX MIL DIX-HUIT et le 27 février à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LE GALL, Maire.

**Membres présents :** M ORGEBIN, Mme THOMAS, M MAHÉ, Mme CALVEZ, M DELAPORTE, Adjointes au Maire,  
M LE THENO, Mme MONFORT, M BONNAIRE, M THORAVAL, Mme GUILLO, Mme LE CLERC, M ETES, Mme CORBEAU, Mme OGER, Mme BREHELIN, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés représentés :** M ANSELIN -procuration à M MAHE / Mme BARJOU –  
procuration à M ORGEBIN,

**Absent :** M QUINTIN

**Secrétaire de séance :** M BONNAIRE

### Délibération 2018-012 / Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

#### Objet : Mise en place du nouveau régime indemnitaire du personnel communal au 1<sup>er</sup> janvier 2018 - RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 15 décembre 2017 le conseil municipal avait approuvé la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après transmission de la délibération en préfecture un courrier a été adressé en mairie invitant le conseil a modifié le dispositif mis en place en cas de congé de longue maladie ou de longue durée. En effet la délibération prévoyait le maintien du régime indemnitaire dans les mêmes proportions que le traitement pour les agents placés dans l'une ou l'autre de ces situations.

Le courrier de la préfecture précise que :

« Le I-1° de l'article 1 du décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés dispose toutefois que « Le bénéfice des primes et indemnités versées aux fonctionnaires relevant de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, aux magistrats de l'ordre judiciaire et, le cas échéant, aux agents non titulaires relevant du décret du 17 janvier 1986 susvisé est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement en cas de congés pris en application des 1°, 2° et 5° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 ».

Or, ces dispositions ne s'appliquent pas aux congés de longue maladie et de longue durée, prévus respectivement aux 3° et 4° du même article 34. En vertu du principe de parité avec la fonction publique d'État, la délibération du 15 décembre 2017 s'avère ainsi entachée d'illégalité. »

En conséquence M. le Maire invite le conseil a modifié l'article relatif à la « modulation de l'IFSE du fait des absences » en supprimant la partie relative au maintien du régime indemnitaire en cas de congé de longue maladie ou de longue durée.

#### Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité :

Voix Pour : 18

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- DECIDE de supprimer le maintien du régime indemnitaire dans les mêmes proportions que le traitement pour les agents placés en congé de longue maladie ou de longue durée conformément à la loi.

Le Maire, G. LE GALL.





## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 février 2018

**Date de la convocation :**

21 février 2018

**Date d'affichage :**

21 février 2018

**Nombre de conseillers :**

En exercice – 19

Présents – 16

Procuration : 2

L'an DEUX MIL DIX-HUIT et le 27 février à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LE GALL, Maire.

**Membres présents :** M ORGEBIN, Mme THOMAS, M MAHÉ, Mme CALVEZ, M DELAPORTE, Adjoint au Maire,

M LE THENO, Mme MONFORT, M BONNAIRE, M THORAVAL, Mme GUILLO, Mme LE CLERC, M ETES, Mme CORBEAU, Mme OGER, Mme BREHELIN, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés représentés :** M ANSELIN -procuration à M MAHE / Mme BARJOU –  
procuration à M ORGEBIN,

**Absent :** M QUINTIN

Secrétaire de séance : M BONNAIRE

### Délibération 2018-013 / Finances locales - Emprunt

#### Objet : Contrat de prêt lotissement « Le Coin des Petits Clos »

Mme CALVEZ rappelle que pour permettre le financement des travaux du lotissement « Le Coin des Petits Clos », il est nécessaire de recourir à un emprunt.

Mme CALVEZ rappelle les conditions demandées : montant du prêt est fixé à 2 500 000 €, débloqué par tranche, remboursement partiel en cours de contrat d'une durée de 3 ans.

Deux établissements bancaires ont été sollicités. Après analyse des propositions Mme CALVEZ propose de retenir l'offre du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

Montant : 2 500 000 €

Durée : 3 ans

Taux : indexation EURIBOR 3 mois moyenne non florée (indice janvier : - 0,328 %)

Marge : + 0,60 %

Frais de mise à disposition : 0,10 % du montant emprunté.

#### Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Voix Pour : 18

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- **RETIENT l'offre du Crédit Agricole** aux conditions énoncées ci-dessus,
- **AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat de prêt.**

Le Maire, G. LE GALL.







## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 février 2018

Envoyé en préfecture le 02/03/2018

Reçu en préfecture le 05/03/2018

Affiché le 05 MARS 2018



ID : 022-212203723-20180227-DELIB2018014-DE

**Date de la convocation :**

21 février 2018

**Date d'affichage :**

21 février 2018

**Nombre de conseillers :**

En exercice – 19

Présents – 16

Procuration : 2

L'an DEUX MIL DIX-HUIT et le 27 février à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LE GALL, Maire.

**Membres présents :** M ORGEBIN, Mme THOMAS, M MAHÉ, Mme CALVEZ, M DELAPORTE, Adjoint au Maire, M LE THENO, Mme MONFORT, M BONNAIRE, M THORAVAL, Mme GUILLO, Mme LE CLERC, M ETES, Mme CORBEAU, Mme OGER, Mme BREHELIN, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés représentés :** M ANSELIN -procuration à M MAHE / Mme BARJOU – procuration à M ORGEBIN,

**Absent :** M QUINTIN

Secrétaire de séance : M BONNAIRE

### Délibération 2018-014 / Aménagement du territoire

#### Objet : Salle de Tirel - Validation des travaux

Monsieur ORGEBIN rappelle la décision du Conseil Municipal de lancer une opération de rénovation et mise en accessibilité de la salle des sports de Tirel.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet BATIM qui a établi un programme de travaux.

Monsieur ORGEBIN présente les différents travaux à réaliser :

- Pose de faïence dans les vestiaires et remplacement des portes
- Portes intérieures et extérieures de la salle remplacées
- Le sas d'entrée refait en aluminium
- La porte d'accès aux sanitaires élargie pour permettre un accès PMR
- Le bardage nord translucide remplacé
- Bardage sud repris
- Une réfection des bardages intérieurs des pignons sera réalisée
- Eclairage modifié et remplacé par des leds
- Peintures intérieures et extérieurs (poteaux) reprises
- Le sol sera refait. Deux possibilités : la pose d'une résine ou d'un matériau rigide à dérouler collé sur le sol existant.

Le conseil municipal propose également qu'un état des lieux de la toiture soit réalisé.

#### Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Voix Pour : 18

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- **VALIDE les travaux proposés et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation.**

Le Maire, G. LE GALL





## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 février 2018

**Date de la convocation :**

21 février 2018

**Date d'affichage :**

21 février 2018

**Nombre de conseillers :**

En exercice – 19

Présents – 16

Procuration : 2

L'an DEUX MIL DIX-HUIT et le 27 février à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LE GALL, Maire.

**Membres présents :** M ORGEBIN, Mme THOMAS, M MAHÉ, Mme CALVEZ, M DELAPORTE, Adjoints au Maire,  
M LE THENO, Mme MONFORT, M BONNAIRE, M THORAVAL, Mme GUILLO, Mme LE CLERC, M ETES, Mme CORBEAU, Mme OGER, Mme BREHELIN, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés représentés :** M ANSELIN -procuration à M MAHE / Mme BARJOU –  
procuration à M ORGEBIN,

**Absent :** M QUINTIN

Secrétaire de séance : M BONNAIRE

### Délibération 2018-015 / Urbanisme

#### Objet : Autorisation de dépôt d'une déclaration d'urbanisme pour les travaux salle de Tirel

Monsieur ORGEBIN rappelle la décision du Conseil d'entreprendre des travaux de mise en accessibilité et de rénovation de la salle de Tirel.

Préalablement à la réalisation des travaux il convient de déposer une déclaration préalable pour autoriser ces travaux.

#### Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Voix Pour : 18

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- **AUTORISE M. le Maire à déposer une autorisation préalable et toutes pièces afférentes à ce dossier.**

Le Maire, G. LE GALL.





## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 février 2018

**Date de la convocation :**

21 février 2018

**Date d'affichage :**

21 février 2018

**Nombre de conseillers :**

En exercice – 19

Présents – 16

Procuration : 2

L'an DEUX MIL DIX-HUIT et le 27 février à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LE GALL, Maire.

**Membres présents :** M ORGEBIN, Mme THOMAS, M MAHÉ, Mme CALVEZ, M DELAPORTE, Adjointes au Maire,

M LE THENO, Mme MONFORT, M BONNAIRE, M THORAVAL, Mme GUILLO, Mme LE CLERC, M ETES, Mme CORBEAU, Mme OGER, Mme BREHELIN, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés représentés :** M ANSELIN -procuration à M MAHE / Mme BARJOU –  
procuration à M ORGEBIN,

**Absent :** M QUINTIN

Secrétaire de séance : M BONNAIRE

### Délibération 2018-015 / Urbanisme

#### Objet : Autorisation de dépôt d'une déclaration d'urbanisme pour les travaux salle de Tirel

Monsieur ORGEBIN rappelle la décision du Conseil d'entreprendre des travaux de mise en accessibilité et de rénovation de la salle de Tirel.

Préalablement à la réalisation des travaux il convient de déposer une déclaration préalable pour autoriser ces travaux.

#### Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Voix Pour : 18

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- **AUTORISE M. le Maire à déposer une autorisation préalable et toutes pièces afférentes à ce dossier.**

Le Maire, G. LE GALL.

